



# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## **MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN**

Mutuelle régie par le Code de la mutualité

8-10, rue d'Astorg

75383 Paris Cedex 08

SIREN : 442 423 661

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

## **Tuillet Audit**

SAS d'Expertise-Comptable et

de Commissariat aux comptes

au capital de 429 080 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris -

Ile-de-France et membre de la Compagnie

régionale de Versailles et du Centre

RCS Nanterre 343 541 231

29, rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## Mutuelle Interentreprises du GAN

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'Assemblée générale de la Mutuelle Interentreprises du GAN,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle Interentreprises du GAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle Interentreprises du GAN à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "2.3 Règles et méthodes comptables utilisées" de l'annexe des comptes annuels (paragraphe "Compte de résultat") concernant le caractère déclaratif de certaines prestations de santé.

### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les mutuelles et entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Evaluation des provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer sont estimées selon les modalités exposées dans la note "2.3 Règles et méthodes comptables utilisées" (paragraphe "Provisions techniques") de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons retenu l'évaluation de ces provisions en point clé de l'audit pour la raison suivante :

L'évaluation de ces provisions techniques nécessite d'utiliser des données statistiques et des techniques actuarielles. L'estimation requiert l'exercice du jugement de l'entité pour le choix des hypothèses à retenir et des méthodes d'évaluation retenues.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, notre approche d'audit a consisté à :

- Appréciation du caractère approprié des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions et leur conformité avec le Code de la mutualité ;
- Rapprochement des prestations payées par survenance servant de base au calcul des provisions pour sinistres à payer avec les données issues du délégataire de gestion ;
- Appréciation du dénouement des provisions pour sinistres à payer de l'exercice précédent avec les charges réelles des prestations payées (boni/mali du dénouement) ;
- Réaliser, avec le concours de nos actuaires, un recalcul de la provision Santé afin d'apprécier l'estimation réalisée ;
- Vérification que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation du Commissaire aux Comptes***

Nous avons été nommés Commissaire aux Comptes de la Mutuelle Interentreprises du Gan par l'Assemblée générale du 3 décembre 2009.

Au 31 décembre 2021, Tuillet Audit était dans la treizième année de sa mission sans interruption.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 12 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes,

**Tuillet Audit**

**Membre français de Grant Thornton International**



Valérie Dagannaud  
Associée

**RAPPORT ANNUEL ET ANNEXES 2021**  
**MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN**



## Sommaire

A. Bilan au 31 décembre 2021 .....	3
1. Actif.....	3
2. Passif .....	4
3. Tableau des engagements reçus et donnés.....	5
B. Compte de résultat au 31 décembre 2021 .....	5
1. Résultat technique des opérations non-vie .....	5
2. Compte non technique .....	6
C. Annexes .....	7
1. Faits caractéristiques .....	7
1.1 Faits caractéristiques de l'exercice 2021.....	7
1.2 Événements.....	7
2. Règles et méthodes comptables.....	8
2.1 Référentiel comptable et réglementaire .....	8
2.2 Changements dans les règles et méthodes comptables d'évaluation et de présentation .....	8
2.3 Règles et méthodes comptables utilisées.....	8
3. Informations sur les postes du bilan.....	12
3.1 Etat récapitulatif des immobilisations.....	12
3.2 Etat récapitulatif des placements.....	13
3.3 Détail des placements .....	14
3.4 Etat des créances et dettes à plus ou moins un an .....	15
3.5 Etat des mouvements des fonds propres.....	16
3.6 Provisions techniques.....	16
3.6.1. Provisions pour prestations à payer – Ecart de liquidations .....	17
3.6.2. Provisions pour participations aux excédents et ristournes .....	17
3.7 Charges à payer et produits à recevoir .....	17
3.8 Montants des engagements à l'égard des dirigeants .....	18
4. Informations sur le compte de résultat .....	18
4.1 Produits et charges des placements .....	18
4.1.1 Détail des produits et charges des placements.....	18
4.1.2 Produits nets des placements transférés au compte technique non-vie.....	18
4.2 Compte de résultat technique par catégorie – Opérations non-vie .....	19
4.3 Ventilation des cotisations brutes émises.....	19
4.4 Commissions sur opérations directes comptabilisées au cours de l'exercice.....	19
4.5 Action sociale .....	19
4.6 Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels .....	20
4.7 Ventilation des charges par nature .....	20
4.8 Fiscalité.....	21
4.8.1 Dérogations fiscales .....	21
4.8.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés .....	21
4.8.3 Différence de charge fiscale .....	21
5. Autres informations .....	22
5.1 Effectif .....	22
5.2 Avantages alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres .....	22
5.3 Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres.....	22

**A. Bilan au 31 décembre 2021****1. Actif**

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>1. Capital souscrit non appelé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. Actifs incorporels</b>	<b>150</b>	<b>224</b>
<b>3. Placements</b>	<b>12 910</b>	<b>12 958</b>
3a Terrains et constructions		
3b Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation		
3c Autres placements	12 910	12 958
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
<b>4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en U.C.</b>		
<b>5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>		
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance-vie		
5d Provisions pour sinistres à payer (non-vie)		
5f Provisions pour participations aux excédents et ristournes (non vie)		
5g Provisions pour égalisation		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des opérations en unités de compte		
<b>6. Créances</b>	<b>717</b>	<b>577</b>
6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution		
6aa Cotisations restant à émettre		
6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	614	551
6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
6c Autres créances		
6ca Personnel		
6cb État, organismes sociaux, collectivités publiques	103	26
6cc Débiteurs divers	0	0
6d Capital appelé non versé		
<b>7. Autres actifs</b>	<b>500</b>	<b>438</b>
7a Actifs corporels d'exploitations		
7b Comptes courants et caisse	500	438
7c Actions ou certificats propres		
<b>8. Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
8a Intérêts et loyers acquis non échus		
8b Frais d'acquisition reportés (Vie et Non-Vie)		
8c Autres comptes de régularisation	1	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>14 278</b>	<b>14 197</b>

## 2. Passif

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>1. Fonds mutualistes et réserves</b>	<b>10 346</b>	<b>10 302</b>
<b>1.1 Fonds propres</b>	<b>10 346</b>	<b>10 302</b>
1a Fonds de dotation sans droit de reprise	229	229
1b Écarts de réévaluation		
1c Réserves	10 049	9 787
1d Report à nouveau	24	24
1e Résultat de l'exercice	44	262
<b>1.2 Autres fonds mutualistes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1f Fonds de dotation avec droit de reprise		
1g Subventions nettes		
<b>2. Passifs subordonnés</b>		
<b>3. Provisions techniques brutes</b>	<b>2 939</b>	<b>2 991</b>
3a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)		
3b Provisions d'assurance vie		
3d Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	303	430
3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	2 636	2 561
3g2 Provisions pour égalisation (non-vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)	0	0
<b>4. Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>		
<b>5. Provisions (autres que techniques)</b>		
<b>6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		
<b>7. Autres dettes</b>	<b>992</b>	<b>904</b>
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes et de prises en substitution	281	295
7b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédits		
<b>7e. Autres dettes</b>	<b>711</b>	<b>609</b>
7ea Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel		
7ed État, organismes sociaux, collectivités publiques	183	183
7ee Créanciers ou créditeurs divers	529	426
<b>8. Comptes de régularisation - Passif</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>14 278</b>	<b>14 197</b>

### 3. Tableau des engagements reçus et donnés

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>1. Engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. Engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fond de garantie		
2e Autres engagements donnés		
<b>3. Engagements réciproques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
3b Valeurs reçues d'organismes ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
<b>4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## B. Compte de résultat au 31 décembre 2021

### 1. Résultat technique des opérations non-vie

I- Compte technique de l'assurance non-vie	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020
<b>1. Primes acquises</b>	<b>3 496</b>		<b>3 496</b>	<b>3 477</b>
1a. Primes	3 496		3 496	3 477
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	0			
<b>2. Produits des placements alloués du compte non technique</b>	<b>14</b>		<b>14</b>	<b>41</b>
<b>3. Autres produits techniques</b>	<b>75</b>		<b>75</b>	<b>81</b>
<b>4. Charges des sinistres</b>	<b>-3 011</b>		<b>-3 011</b>	<b>-2 971</b>
4a. Prestations et frais payés	3 138		-3 138	-2 846
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	126		126	-125
<b>5. Charges des autres provisions techniques</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6. Participation aux résultats</b>	<b>-75</b>		<b>-75</b>	<b>-81</b>
<b>7. Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-338</b>		<b>-338</b>	<b>-225</b>
7a. Frais d'acquisition				
7b. Frais d'administration	-338		-338	-225
7c. Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution				
<b>8. Autres charges techniques</b>	<b>-160</b>		<b>-160</b>	<b>-94</b>
<b>9. Variation de la provision pour égalisation</b>				
<b>I- Résultat technique de l'assurance non-vie</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>229</b>

## 2. Compte non technique

II- Compte non-technique	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>1. Résultat technique de l'assurance non-vie</b>	<b>0</b>	<b>229</b>
<b>2. Résultat technique de l'assurance vie</b>		
<b>3. Produits des placements</b>	<b>64</b>	<b>185</b>
3a. Revenus des placements	25	172
3b. Autres produits des placements		
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	39	13
<b>4. Produits des placements alloués du compte technique vie</b>		
<b>5. Charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers		
5b. Autres charges des placements		
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	0	-2
<b>6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie</b>	<b>-14</b>	<b>-41</b>
<b>7. Autres produits non techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8. Autres charges non techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
8a. Charges à caractère social		
8b. Autres charges non techniques		
<b>9. Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
9a. Produits exceptionnels		
9b. Charges exceptionnelles		
<b>10. Participation des salariés</b>		
<b>11. Impôt sur le résultat</b>	<b>-6</b>	<b>-109</b>
<b>12. RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>44</b>	<b>262</b>

## C. Annexes

Annexe du bilan clos au 31/12/2021 dont le total est de 14 278 216€ avant répartition du résultat.  
Le compte de résultat de l'exercice après IS dégage un résultat excédentaire de 43 798€.  
L'exercice a une durée de 12 mois et recouvre la période du 01.01.2021 au 31.12.2021.  
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1. Faits caractéristiques

#### 1.1 Faits caractéristiques de l'exercice 2021

**Résultat 2021** : le résultat est en baisse de 83%. Il passe de 262k€ en 2020 à 44k€ en 2021.

Cette baisse est principalement due à la hausse des prestations pour 291K€, à la mise en place de l'assistance Mutuaide dont le coût est de 78k€ et des factures de fonctionnement Gan assurances (52k€), Groupama Gan Vie (156k€) et le frais d'intérim (53k€).

**Le déploiement de la réforme du « 100% santé »** : Cette réforme mise en place depuis 2020, a pris pleinement ses effets pour l'Optique, le Dentaire et s'est appliquée à partir de 2021 sur l'Audioprothèse.

**Taxe Covid** : L'instauration par les pouvoirs publics d'une contribution, dite "taxe Covid", touchant les organismes complémentaires d'assurances santé, d'un montant de 3.9% des cotisations soumises à la TSA, avait conduit la MIG à provisionner cette contribution (138k€) dans les comptes 2020.

Fin 2021, la MIG a réglé la contribution de l'exercice 2020 à hauteur de 92k€ (2.6%).

Le solde étant payable au 31 janvier 2022 (46k€, 1.3%). Ce solde est enregistré dans les comptes 2021 en PSAP.

**Mise à disposition du réseau Sévéane** à l'ensemble des bénéficiaires de la MIG depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce dispositif permet de bénéficier de tarifs négociés et du tiers payant en optique, dentaire et audioprothèse. L'amortissement de cet investissement est prévu sur 3 exercices et débute en 2021.

**Souscription de garanties d'assistance auprès de Mutuaide** permettant à l'ensemble des bénéficiaires de la MIG d'avoir recours à ses services en cas de problème de santé.

#### 1.2 Événements

Après 2020, première année Covid, 2021 a continué à être marquée par des confinements successifs, la Mutuelle s'est organisée en interne afin d'assurer la poursuite de ses activités et la continuité de ses services pour ses clients et bénéficiaires (télétravail, mails, etc.).

Au cours de l'exercice 2021, la MIG a changé de Responsable administrative, la précédente étant démissionnaire au 28 février 2021.

**Evènements post clôture** : Les évènements constatés en ce début d'année 2022 relatifs à la guerre entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers de la MIG étant donné l'absence d'expositions directes et l'exposition marginale indirecte sur ces pays. Le portefeuille d'actifs continue de faire l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine, à date, du conflit.

Par ailleurs, il n'a pas été identifié de contrat d'assurance touchés par les mesures de gel des avoirs.

## 2. Règles et méthodes comptables

### 2.1 Référentiel comptable et réglementaire

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et est établie conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux dispositions des règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

La Mutuelle Interentreprises du GAN est une mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Elle pratique des opérations de couverture des risques Santé, dans le cadre de contrats collectifs à caractère obligatoire ou facultatif, conformément à l'agrément accordé le 19 août 2003 sur les risques non-vie pour les branches 1 (Accidents, y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles) et 2 (Maladie).

Les principes et modes d'évaluation retenus pour l'établissement des comptes correspondent à ceux définis par le Code de la mutualité et le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11, par le plan comptable général (règlement ANC 2014-03). L'annexe expose toutes les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière de la Mutuelle, des risques qu'elle assume et de ses résultats.

A chaque fois que cela est utile à la compréhension, et notamment lorsque l'annexe donne le détail d'un poste de bilan ou du compte de résultat, les chiffres correspondants relatifs à l'exercice précédent sont indiqués de manière à être directement comparés à l'exercice antérieur.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

### 2.2 Changements dans les règles et méthodes comptables d'évaluation et de présentation

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'a été induit par le nouveau référentiel comptable au cours de l'exercice.

### 2.3 Règles et méthodes comptables utilisées

#### **Bilan Actif**

✓ **Immobilisations incorporelles en cours et immobilisations incorporelles :**

L'investissement permettant l'accès à Sévéane sera amorti linéairement entre 2021 et 2023 soit 75k€ par an.

✓ **Autres placements :**

Ils sont évalués et enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat ou de revient conformément aux dispositions des articles R343-9 et R343-10 du code des assurances.

- Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur coût d'achat coupons courus exclus.
- Les titres à revenus variables sont comptabilisés à leur coût historique.

L'évaluation des titres figurant dans l'état récapitulatif des placements est déterminée conformément à l'article R.931-10-42 sur la base de la valeur de réalisation déterminée comme suit :

- Pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire,
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de Fonds Communs de Placement : le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire,
- Pour les titres non cotés : leur valeur vénale, correspondant au prix qui serait obtenu dans des conditions normales du marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

✓ **Principales méthodes utilisées pour l'évaluation des placements :**

- **Provisions pour dépréciation durable sur les valeurs de placement non amortissables**

Pour les valeurs de placement non amortissables, une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne, lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation présente un caractère durable. Le caractère durable est présumé dans trois cas :

- Existence d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ;
- Existence d'indices objectifs permettant de prévoir que la mutuelle ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- Situation constante de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté.

Selon l'avis 2002-F du CNC du 18 décembre 2002, « le niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ».

Compte tenu du comportement des marchés, c'est le critère de 20% qui a été retenu au 31 décembre 2020 pour apprécier le risque de dépréciation durable.

Sur la base de ces critères, aucune provision pour dépréciation durable n'a été constituée à la clôture.

- **Provisions pour risque d'exigibilité :**

Selon l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité (PRE) est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10 (titres dits non amortissables) se trouvent, après constitution des dépréciations à caractère durable, en situation de moins-value latente nette globale.

Ces placements sont les suivants :



- Actions
- Parts d'OPCVM
- Autres valeurs non amortissables (ex : obligations perpétuelles)
- Immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières

Les références retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a) de l'article R343-10 : le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire, ou à défaut le dernier cours coté avant cette date ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés à l'article R343-10 : la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- Pour les actifs autres concernés, leur valeur est déterminée selon les règles prévues par l'article R343-10.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille présente une plus-value latente de 714k€€ : il n'y a pas lieu de doter la PRE.

#### ✓ Créances nées d'opérations directes :

Elles concernent les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues à recevoir, fonds de roulement du délégataire, clients douteux).

Les cotisations à recevoir représentent :

- pour le contrat collectif à adhésion obligatoire pour les actifs : des cotisations appelées sur les salaires et non encore reversées par les entreprises ;
- pour le contrat collectif à adhésion facultative : des cotisations encaissées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 au titre de 2021. Depuis la mise en place du prélèvement mensuel ce montant est négligeable. Par ailleurs il n'y a plus d'impayés.

### **Bilan Passif**

#### ✓ Fonds propres :

Le résultat de l'exercice en attente d'affectation figure « qu'il soit excédentaire ou déficitaire », au passif du bilan, au poste « Fonds propres ». Il correspond au montant inscrit à la dernière ligne du compte non technique.

#### ✓ Provisions techniques :

**La provision pour prestations à payer** est calculée sur la base des prestations versées à fin décembre 2021 au titre des exercices antérieurs et des cadencements des règlements observés sur les exercices précédents à laquelle, cette année, vient s'ajouter le montant de la Contribution Covid.

**La provision pour participations aux excédents** a été constituée dans le cadre de l'accord collectif du 31 décembre 2009 relatif au régime de frais de santé au profit des anciens salariés bénéficiant du maintien de la couverture frais de santé de la Mutuelle Interentreprises du GAN entré en application au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle a fait l'objet à fin 2009 d'une dotation initiale de 800 000 €.

Dans le cadre du mécanisme de fonds de solidarité mis en place sur le périmètre des entités Gan de l'UES :

- La provision pour participation aux excédents est dotée :
  - à hauteur des contributions au fonds de solidarité reçues des actifs, des entreprises et des maintiens de droit qui bénéficient d'une contribution gelée de leur ancien employeur (les maintiens de droit qui ont adhéré au régime facultatif de la Mutuelle avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009).
  - et après déduction des allègements de cotisation accordés aux bénéficiaires du fonds de solidarité (les retraités qui adhèrent au régime facultatif de la Mutuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009).
- Le détail des mouvements de l'exercice est présenté dans la note 3.6.2 de l'annexe aux comptes annuels.

✓ **Dettes :**

Elles comprennent pour l'essentiel :

- les dettes nées d'opérations d'assurance : remboursement au délégataire des prestations de décembre 2021 ; montant des frais de gestion du délégataire de novembre et décembre 2021 ; montant des frais de fonctionnement refacturés par GAN Assurances, par Groupama Gan Vie, par Mutuaide, le montant des frais Docapost.
- les dettes sociales et fiscales (Taxe de Solidarité Additionnelle)
- les honoraires restant à payer.

### **Compte de résultat**

Le compte de résultat est présenté en liste. Conformément au règlement du ANC, il comprend un compte de résultat technique des opérations non-vie et un compte non technique.

Dans le compte de résultat technique non-vie sont enregistrées les opérations concernant les risques frais de santé.

Le compte non technique reprend le solde des résultats techniques, les produits nets des placements affectés aux fonds propres et enregistre les produits et charges non techniques, les produits et charges exceptionnels et l'impôt sur les sociétés. La dernière ligne fait apparaître le résultat net de la Mutuelle.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré ou l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

La taxe forfait patientèle est une taxe de 0,8% sur les cotisations soumises à la TSA, soit une charge portant sur tous les adhérents. La taxe de la participation de 0.8% du CA est comptabilisée dans les charges de prestations pour un montant de 28 565€.

Les frais de gestion du délégataire Cegedim pris en charge par la Mutuelle restent stables. Ils s'élèvent à 78 191 € en 2021 contre 77 029 € en 2020.

Les frais de fonctionnement refacturés par Gan Assurances s'élèvent pour 2 mois à 51 779€, par Groupama Gan Vie pour 10 mois à 155 626 € et les frais d'interim couvrant la période de mars à aout 2021 à 52 910 € soit un total de 260 316 € contre 224 546 € pour 2020.

La refacturation GGvie devrait être d'environ 200 k€ pour 2022.

✓ **Allocation des produits des placements**

Les produits nets des placements sont ventilés entre le compte de résultat technique non-vie et le compte non technique au prorata des provisions techniques et des fonds propres.

✓ **Produits et charges non techniques**

Néant.

✓ **Options prévues dans les textes législatifs ou réglementaires qui ont été exercées**

Aucune option n'a été exercée.

✓ **Dérogations aux principes généraux et incidences**

Néant.

### 3. Informations sur les postes du bilan

#### 3.1 Etat récapitulatif des immobilisations

	Valeur brute 01/01/2021	achats	cessions	amortissements	Valeur nette 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	224	0		75	149
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0				0
Immobilisations financières	12 958	0	48		12 910
<b>TOTAL</b>	<b>13 182</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>75</b>	<b>13 059</b>

## 3.2 Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>I. Placements (détail des postes 2 et 3 de l'actif)</b>			
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours :			
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM :	1 517 855	1 517 855	1 971 286
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4) :	11 392 480	11 392 480	11 653 762
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe :			
5 Obligations et autres titres à revenu fixe :			
6 Prêts hypothécaires :			
7 Autres prêts et effets assimilés :			
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes :			
9 placements :			
<b>sous total</b>	<b>12 910 335</b>	<b>12 910 335</b>	<b>13 625 048</b>
- dans l'OCDE	12 910 335	12 910 335	13 625 048
- hors de l'OCDE			
10 Actifs représentatifs des opérations en unités de compte :			
- placements immobiliers ;			
- titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM ;			
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe ;			
- autres OPCVM ;			
- obligations et autres titres à revenu fixe			
11 Autres instruments financiers à terme :			
a) stratégie d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégie de rendement			
c) autres opérations			
<b>12 Total des lignes 1 à 11</b>	<b>12 910 335</b>	<b>12 910 335</b>	<b>13 625 048</b>
dont			
placements évalués selon l'article R343-9 du code des assurances et			
i. instruments financiers à terme rattachés			
placements évalués selon l'article R343-10 du code des assurances et			
ii. instruments financiers à terme rattachés	12 910 335	12 910 335	13 625 048
placements évalués selon l'article R343-13 du code des assurances et			
iii. instruments financiers à terme rattachés			
placements évalués selon l'article R343-11 du code des assurances et			
iv. instruments financiers à terme rattachés			
v. autres instruments financiers à terme			
dont			
i. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que celles ci-dessous	12 910 335	12 910 335	13 625 048
ii. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
iii. valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelle ou l'union s'est portée caution solidaire)			
iv. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
v. autres affectations ou sans affectation			
<b>II Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques) (*)</b>	<b>500 289</b>	<b>500 289</b>	<b>500 289</b>
<b>III Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 3.3 Détail des placements

En k€	Valeur brute inscrite au bilan au 31/12/20	Amort et provisions au 31/12/21	Cessions de l'exercice	Valeur nette 31/12/2021	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes	
<b>Actions et parts d'autres OPCVM (compte 2302)</b>							
EUR.CAP.DUR.I4DEC - FR0010013987	472		28	444	848	404	90,8%
GROUP. CONVERT. G FCP 3 DEC - FR0010890400	123			123	144	20	17,1%
GF TR AC EUR GDD D - LU0987164919	126		20	106	145	38	36,8%
GROUP. ENTREPRISES - FR0010213355	843			843	835	-9	-0,9%
<b>Sous-total</b>	<b>1 565</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>1 518</b>	<b>1 971</b>	<b>453</b>	<b>29,8%</b>
<b>Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</b>							
GROUP. CR.EURO CT I SI. 4DEC - FR0000171837	2 014			2 014	2 255	241	12,0%
GROUPAMA ULT SH TER BD G - FR0012599637	4 935			4 935	4 933	-2	0,0%
GR CREDIT EURO ISR - FR0010990085	427			427	558	131	30,7%
GROUP. CREDIT EURO GC - FR0010990077	595			595	722	127	21,3%
GROUP. CT EURO CT G SI 3DEC - FR0010890467	3 423			3 423	3 186	-236	-6,9%
<b>Sous-total</b>	<b>11 393</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 393</b>	<b>11 654</b>	<b>261</b>	<b>2,3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 958</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>12 911</b>	<b>13 625</b>	<b>714</b>	<b>5,5%</b>

## Pour information - Disponibilités

Comptes bancaires de dépôts à vue	500
-----------------------------------	-----

## 3.4 Etat des créances et dettes à plus ou moins un an

	A - 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
<b>CREANCES ET AUTRES ACTIFS</b>				
<b>Créances nées d'opérations directes (Actif ligne 6ab)</b>	<b>269 963</b>	<b>372 500</b>	<b>0</b>	<b>642 463</b>
Cotisations à recevoir - Contrat obligatoire	139 724			139 724
Cotisations à recevoir - Contrat facultatif	102 424			102 424
BCAC Créances à recevoir	26 975			26 975
BCAC - Fonds de roulement permanent		372 500		372 500
Charges constatées d avance	840			840
<b>Etat, org. sociaux, coll publiques (Actif ligne 6 cb)</b>	<b>102 560</b>			<b>102 560</b>
Impôts sur les sociétés	102 560			102 560
Autres impôts				0
<b>Débiteurs divers (Actif ligne 6cc)</b>	<b>0</b>			<b>0</b>
coupons à recevoir				0
frais d'impayé				0
<b>TOTAL</b>	<b>372 523</b>	<b>372 500</b>		<b>745 023</b>
<b>DETTES</b>				
<b>Dettes nées d'opérations directes (Passif ligne 7a)</b>	<b>280 772</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>280 772</b>
BCAC - refacturation prestations	280 772			280 772
<b>Etat, org. sociaux, coll publiques Passif ligne 7 ed)</b>	<b>183 323</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>183 323</b>
Taxe de Solidarité Additionnelle	172 103			172 103
Taxe COVID				0
CSG encaissée pour le compte des employeurs	8 752			8 752
CRDS encaissée pour le compte des employeurs	526			526
1% maladie encaissée pour le compte des employeurs	1 026			1 026
CASA encaissée pour le compte des employeurs	308			308
CVAE +Taxe sur la CVAE + taxe sur les boni	608			608
Impôts sur les sociétés				
<b>Autres dettes (Passif ligne 7ee)</b>	<b>304 283</b>	<b>224 546</b>	<b>0</b>	<b>528 829</b>
frais iGestion	13 045			13 045
refacturation frais de fonctionnement GAN	233 627	224 546		458 172
Facture DIVI (site internet)				0
Provision Docapost				0
Provision honoraires Avocats				0
Provision honoraires Commissaire aux comptes	25 920			25 920
Provision Normasys				0
Facture Sévéane	30 888			30 888
Provision ACPR	804			804
<b>TOTAL</b>	<b>768 378</b>	<b>224 546</b>	<b>0</b>	<b>992 924</b>

## 3.5 Etat des mouvements des fonds propres

en k€	Désignation	Fonds propres au 31/12/2020	Affectation du Résultat AG du 30/06/2021	Autres Mvts	Résultat de l'exercice	Fonds propres au 31/12/2021
<b>102</b>	<b>Fonds d'établissement constitué</b>	<b>229</b>				<b>229</b>
	<i>Sous-total</i>	<b>229</b>				<b>229</b>
<b>105</b>	<b>Ecarts de réévaluation</b>					
<b>106</b>	<b>Réserves</b>					
1062	Réserves indisponibles					
1063	Réserves statutaires ou contractuelles					
	1063000 Réserve statutaire	2 320	41			2 361
	1063010 Réserve d'Entraide et de Solidarité du contrat facultatif	1 524				1 524
1064	Réserves réglementées	892				892
1065	Réserves du fonds de gestion					
1068	Autres réserves					
	1068010 Réserve libre contrat obligatoire	3 745	116			3 861
	1068020 Réserve libre contrat facultatif	1 307	105			1 412
	1063000 Réserve libre					0
	<i>Sous-total</i>	<b>9 787</b>	<b>262</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 049</b>
<b>11</b>	<b>Report à nouveau</b>	24				24
<b>12</b>	<b>Résultat de l'exercice.</b>	<b>262</b>	<b>-262</b>		<b>44</b>	<b>44</b>
	<i>Sous-total</i>	<b>286</b>	<b>-262</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>68</b>
	<b>Total</b>	<b>10 302</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>10 346</b>

## 3.6 Provisions techniques

En k€	2021	2020
Provisions pour prestations à payer au 31/12/N	303	430
Provisions pour participation aux excédents et ristournes	2 636	2 561
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0
<b>Total</b>	<b>2 939</b>	<b>2 991</b>

## 3.6.1. Provisions pour prestations à payer – Ecart de liquidations

En k€	Exercice 2021			Exercice 2020
	BRUT	Cessions et Rétrocessions	NET	NET
1. Provisions pour prestations à payer au 01/01	291	0	291	305
2. Règlements sur exercices antérieurs au cours de l'exercice	227	0	227	304
3. Provisions pour prestations à payer au 31/12 sur exercices antérieurs	8	0	8	8
<b>4. Ecart de liquidation (1) - (2) - (3)</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>-7</b>

## 3.6.2. Provisions pour participations aux excédents et ristournes

En k€	2021	2020
<b>Provisions pour participation aux excédents et ristournes (ouverture)</b>	<b>2 561</b>	<b>2 480</b>
Cotisations FS - Entreprises	99	97
Cotisations FS - Actifs	99	97
Cotisations FS - Maintiens de droit	37	38
Allègement FS - Retraités	-159	-151
<b>Provisions pour participation aux excédents et ristournes (clôture)</b>	<b>2 637</b>	<b>2 561</b>

## 3.7 Charges à payer et produits à recevoir

	2021	2020
<b>Créances (moins d'un an)</b>		
Cotisations à recevoir - Contrat obligatoire	139 724	46 887
Cotisations à recevoir - Contrat facultatif	102 424	112 500
BCAC Créances à recevoir	26 975	18 993
Charges constatées d avance	840	
Impôts sur les sociétés	102 560	
<b>Total produits à recevoir rattachés à des créances</b>	<b>372 523</b>	<b>178 380</b>

	2021	2020
<b>Dettes (ligne 7 ee)</b>		
frais iGestion	13 045	12 897
refacturation frais de fonctionnement GAN	458 172	224 546
Facture DIVI (site internet)	0	0
Provision Docapost	0	21 390
Provision honoraires Avocats	0	0
Provision honoraires Commissaire aux comptes	25 920	31 956
Provision Normasys	0	6 624
Facture Sévéane	30 888	127 602
Provision ACPR	804	800
<b>Total charges à payer rattachées à des dettes</b>	<b>528 829</b>	<b>425 815</b>



## 3.8 Montants des engagements à l'égard des dirigeants

Néant.

## 4. Informations sur le compte de résultat

## 4.1 Produits et charges des placements

## 4.1.1 Détail des produits et charges des placements

	Revenus fi et frais fi concernant les plcts dans entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2021	Total 2020
<b>Revenus des participations</b>				
<b>Revenus des placements immobiliers</b>				
<b>Revenus des autres placements</b>		25	25	172
CPS Groupama CT euro CT FR0010890467		24	24	168
CPS CONV FCP 3DEC FR0010890400				1
CPS GF Trac euro GDD D LU0987164919		1	1	3
<b>Autres revenus financiers (commission, honoraires)</b>				
<b>Total revenus des placements</b>		25	25	172
<b>Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)</b>				
<b>Autres produits de placements (plus-values de cession)</b>		39	39	13
Groupama Euro capital durable				13
Groupama Convertible G FCP 3 DEC				
GF TR AC EUR GDD D - LU0987164919		6	6	
EUR.CAP.DUR.I4DEC - FR0010013987		33	33	
<b>Autres charges de placements (moins-values de cession)</b>				2
Groupama entreprises IC FCP4DEC FR0010213355				2
<b>Total autres produits des placements</b>		39	39	11
<b>Total revenus et autres produits des placements</b>		64	64	183

## 4.1.2 Produits nets des placements transférés au compte technique non-vie

Calcul du rapport des provisions techniques non-vie au total de ces mêmes provisions et des capitaux propres

Provisions techniques	2 940
Fonds propres + Provisions techniques	13 285
%	22,13%
Produits financiers nets	64
Part à transférer au compte technique non vie	14

## 4.2 Compte de résultat technique par catégorie – Opérations non-vie

	Catégorie 21 (Dommages corporels - Opérations collectives)	Total Non-Vie
<b>Cotisations acquises</b>	<b>3 496</b>	<b>3 496</b>
Cotisations	3 496	3 496
Variation des cotisations non acquises	0	0
<b>Charges des prestations</b>	<b>-3 012</b>	<b>-3 012</b>
Prestations et frais payés	-3 138	-3 138
Charges des provisions pour prestations à payer	126	126
Charges des autres provisions techniques	0	0
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>484</b>	<b>484</b>
Frais d'acquisition	0	0
Autres charges de gestion nettes (cf tableau 4.5)	-499	-499
<b>B - CHARGES D' ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>-499</b>	<b>-499</b>
Produits des placements	0	0
Participation aux résultats	0	0
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE (A+B+C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Hors compte :		
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	0	0
Provisions pour prestations à payer (clôture)	303	303
Provisions pour prestations à payer (ouverture)	430	430
Autres provisions techniques (clôture)	2 636	2 636
<i>Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-Vie)</i>	2 636	2 636
<i>Provisions pour risque d'exigibilité</i>	0	0
Autres provisions techniques (ouverture)	2 561	2 561
<i>Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-Vie)</i>	2 561	2 561
<i>Provisions pour risque d'exigibilité</i>	0	0
détail prestations (résultat technique ligne 4a)		
prestations remboursées		2 939
participation au financement des médecins		29
frais de gestion iGestion		78
<b>Total</b>		<b>3 046</b>

## 4.3 Ventilation des cotisations brutes émises

Cotisations d'opérations directes émises en France : 3 496 K€

Cotisations d'opérations émises dans la Communauté Européenne (hors France) : Néant

Cotisations d'opérations directes émises hors Communauté Européenne : Néant

## 4.4 Commissions sur opérations directes comptabilisées au cours de l'exercice

Néant

## 4.5 Action sociale

Néant

## 4.6 Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels

en k€	2021	2020
<b>Autres produits techniques (résultat technique ligne 3)</b>	<b>75</b>	<b>81</b>
Subvention Non vie		
Contribution au fonds de solidarité	75	81
<b>Frais d'administration (résultat technique ligne 7)</b>	<b>339</b>	<b>225</b>
refacturation frais de fonctionnement Gan Assurances	52	225
refacturation frais de fonctionnement GroupamaGan Vie	156	
refacturation frais de fonctionnement intérimaire	53	
refacturation frais de fonctionnement Mutuaide	78	
Perte sur créances irrécouvrables	0	0
<b>Autres charges techniques (résultat technique ligne 8)</b>	<b>161</b>	<b>94</b>
Autres charges externes	48	46
Impôts et taxes et versements assimilés	1	-1
Autres charges de gestion courante	36	23
Amortissement des immobilisations immatérielles	75	0
Variation dotation pour dépréciation de créances	1	26

## 4.7 Ventilation des charges par nature

	2021	2020
<b>Autres charges externes</b>	<b>48</b>	<b>46</b>
Autres fournitures (logiciel comptable)	12	8
Assurance RC des administrateurs	1	1
Assurance Accident du Travail des administrateurs	0	0
Honoraires Commissaire aux comptes	33	32
Honoraires Huissier	0	0
Honoraires Avocat	0	0
Honoraires Consultants	0	0
Services bancaires	2	5
<b>Impôts et taxes et versements assimilés</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>
CFE	0	0
taxes et contribution trésor public	0	0
taxe sur les boni	0	0
CVAE + taxe sur la CVAE	1	-1
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>36</b>	<b>23</b>
Frais de Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale	35	22
Cotisation ACPR	1	1
enregistrement LEI (insee)	0	0
<b>refacturation frais de fonctionnement Gan Assurances</b>	<b>52</b>	<b>224</b>
<b>refacturation frais de fonctionnement Groupama Gan Vie</b>	<b>156</b>	
<b>refacturation frais de fonctionnement intérimaire</b>	<b>53</b>	
<b>refacturation frais de fonctionnement Mutuaide</b>	<b>78</b>	
<b>frais de gestion IGestion (imputé aux prestations lignes 4a)</b>	<b>78</b>	<b>77</b>
<b>provision pour dépréciation des créances</b>	<b>1</b>	<b>26</b>
<b>Total charges par nature</b>	<b>502</b>	<b>395</b>

## 4.8 Fiscalité

## 4.8.1 Dérogations fiscales

Néant

## 4.8.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Ventilation de l'IS (k€)	Résultat avant IS	IS dû	Résultat net
Résultat courant	50	0	50
Résultat exceptionnel	0	0	0
Résultat comptable	50	6	44

## 4.8.3 Différence de charge fiscale

résultat comptable avant IS		50
<b>réintégration</b>		<b>348</b>
plus values latentes sur placement 2021	273	
dotation PPE non déductible	75	
<b>déductions</b>		<b>-357</b>
plus values latentes sur placement 2020	-311	
plus value de cession non imposable	0	
écart de réévaluation fiscal entrée en fiscalité	0	
taxe Covid 2021	-46	
résultat fiscal		<b>41</b>
IS taux réduit 15 % (38120 premiers euros)	6	
IS taux plein 26,5%	0	
IS dû		<b>6</b>
résultat comptable après IS		<b>44</b>

## **5. Autres informations**

### 5.1 Effectif

Néant

### 5.2 Avantages alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres

Néant

### 5.3 Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres

Néant